

**155**

**DM3**

Dérivation partielle de la rivière Manouane  
par Hydro-Québec

Saguenay—Lac-Saint-Jean 6211-10-005



## Mémoire du

---

Centre québécois de recherche  
et de développement de l'aluminium

---

*sur la dérivation partielle de la rivière Manouane*

Juin 2001

Madame la présidente,  
Messieurs les commissaires,

En guise d'introduction, permettez-nous de débiter ce mémoire en rappelant que le discours dominant actuellement converge vers le fait que l'avenir de plusieurs régions dites ressources oblige une mutation vers la deuxième et la troisième transformation de ses ressources de base. C'est le cas du bois, de l'eau, des grands espaces et de l'aluminium... pour ne citer que ceux-là.

## **Le CQRDA**

C'est dans ce contexte de renouveau et de recherche de nouvelles pistes de développement que le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) a pris naissance en 1993, une initiative régionale qui a reçu un appui non équivoque du gouvernement québécois et qui s'est vu confier un rôle à l'échelle du Québec.

Le CQRDA est un centre de liaison et de transfert qui a pour but ultime de contribuer à l'accroissement des retombées économiques et des emplois dans un secteur prioritaire : l'aluminium. Il soutient l'interaction entre les chercheurs et les industries liées à la production et aux nouvelles utilisations de l'aluminium.

**Au nombre des objectifs que poursuit le CQRDA, soulignons les suivants :**

- Associer le potentiel des chercheurs, des centres de recherche et des établissements d'enseignement supérieur au développement industriel
- Susciter la synergie entre les chercheurs et les industriels
- Favoriser la dynamique entre les producteurs et l'industrie de la fabrication pour mettre au point de nouvelles utilisations de ce métal
- Assurer la promotion du savoir-faire dans le domaine des équipements et des technologies
- Former du personnel qualifié dans l'industrie de l'aluminium.

**Le CQRDA s'intéresse à tout projet d'énergie et au projet de dérivation partielle de la Manouane en particulier, pour les motifs suivants :**

Notre organisation est consciente de l'accroissement de la demande d'électricité au Québec, particulièrement pour faire face au développement industriel et aux besoins des entreprises québécoises. Elle est aussi consciente qu'Hydro-Québec doit pouvoir disposer des ressources adéquates pour profiter des opportunités qui se présentent sur son lucratif marché extérieur et dont les bénéfices reviendront à la collectivité régionale et québécoise.

On a fait grand état, non sans raison, de la construction d'une nouvelle aluminerie à Alma, mais peu de gens savent qu'une partie de son alimentation électrique sera assurée par Hydro-Québec. Aussi



faut-il se réjouir que le projet Manouane, comme d'autres, vienne contribuer à la disponibilité énergétique d'Hydro-Québec pour favoriser les entreprises qui créent ou consolident des emplois.

Également, n'oublions pas que le gouvernement du Québec a octroyé à la région du Saguenay-Lac-St-Jean le statut de « Vallée de l'aluminium » et que le gouvernement du Canada a décidé, lui aussi, de s'inscrire dans un proche avenir dans cette démarche, avec l'implantation d'un Centre des technologies de l'aluminium sur les terrains de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui relèvera de l'Institut des matériaux industriels du CNRC.

Aussi, cette région se doit de se doter d'un réseau d'approvisionnement fiable en électricité susceptible de supporter l'implantation, nous l'espérons, de multiples projets d'envergure dans l'industrie à laquelle nous sommes dédiés. Cette capacité qu'aurait Hydro-Québec de répondre aux besoins des promoteurs est, sans conteste, un attribut qui doit être du nombre de ceux nécessaires pour concrétiser le concept de « Vallée de l'aluminium ».

Néanmoins, le CQRDA ne saurait adhérer à cette vision strictement socio-économique des conséquences de ce projet sans au préalable en avoir mesurer la portée au plan du développement durable, et ce dans les limites des informations portées à sa connaissance et de sa capacité à porter un jugement sur les aspects environnementaux. Cette capacité se veut celle d'un citoyen corporatif préoccupé par ces considérations mais non versé en la matière.

### **La position du CQRDA dans le projet de dérivation partielle de la Manouane**

Le CQRDA s'accommode fort bien des diverses formules de partenariat et de développement durable prévues par Hydro-Québec dans son projet de dérivation partielle de la rivière Manouane. Notons entre autres, à cet égard, les éléments suivants qui nous apparaissent positifs.

- Partenariat d'affaires entre les communautés concernées
- Participation des représentants des communautés concernées aux études et à la conception du projet
- Optimisation permettant aux grandes corporations (Hydro-Québec et Alcan) de maximiser et de rentabiliser l'usage du potentiel énergétique de la Péribonka et du Saguenay, ainsi que des installations existantes au complexe Bersimis
- Partenariat financier avec le milieu régional dont une formule relativement nouvelle comme la création d'une société en commandite (la SOCOM). Nous estimons en effet que les retombées de cette société sont de nature à mieux contribuer au développement régional et que la formule est plus porteuse d'avenir que la méthode habituelle de compensation (1 %)

Le CQRDA prend bonne note qu'au moment du dépôt du rapport d'avant-projet, la majorité des intervenants consultés se sont montrés favorables et que nombre de préoccupations ont été prises en considération dès le départ.



Le CQRDA a pris bonne note des retombées du projet en termes d'emplois et de retombées économiques régionales. Nous invitons Hydro-Québec à mettre en œuvre toutes les mesures susceptibles de maximiser lesdites retombées.

Une étude du projet de dérivation partielle de la rivière Manouane a permis à notre organisation de constater que le promoteur du projet, Hydro-Québec, s'est longuement penché sur l'évaluation des impacts environnementaux et sur les mesures permettant d'atténuer les impacts sur le milieu physique et sur le milieu humain. Nous remarquons aussi l'engagement d'Hydro-Québec à assurer, sur cinq ans, le suivi des mesures mises en place afin d'évaluer leur efficacité et d'apporter, si cela s'avère nécessaire, les correctifs appropriés.

Nous nous réjouissons qu'il en ait été ainsi, dans une communauté où le concept de développement durable a rallié tous les suffrages lors du Sommet économique de 1996.

**En raison de ce qui précède, et si Hydro-Québec poursuit les orientations et objectifs qui nous ont été présentés, le CQRDA donne son appui au projet de dérivation partielle de la rivière Manouane parce qu'il permet d'accroître la capacité énergétique du Québec en vue de répondre au développement futur des entreprises québécoises, il respecte dans son ensemble le concept même de développement durable, repose sur des études rigoureuses et crédibles, respecte le public par son processus, respecte l'environnement, diminue au minimum les impacts négatifs et constitue une valeur ajoutée pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean, dans ses efforts pour se donner une économie forte, seule capable de financer la qualité de vie que tous citoyens souhaitent.**

---

*Signature du président*



Centre québécois de recherche  
et de développement de l'aluminium